Image not found or type unknown

Non ouverture compte bancaire de copropriété par le syndic

Par **telrahc**, le **09/09/2016** à **17:31**

Dans le cadre de la loi ALUR, le syndic de copropriété n'a toujours pas ouvert de compte bancaire séparé au nom du syndicat des copropriétaires, malgré le vote en A.G en 2015? son contrat doit donc être invalidé; mais comment faut il procéder?

Merci pour vos réponses

Telrahc

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés